

ORDONNANCE COLLECTIVE

| Ordonnance collective : | Numéro |
|--|----------------|
| Effectuer une épreuve courte de stimulation à l'ACTH | Biochimie - 01 |
| | |
| | <u> </u> |

DESCRIPTION:

Réalisation d'une épreuve courte de stimulation à l'ACTH à faible dose (1µg) ou forte dose (250 µg)

DATE DE MISE EN VIGUEUR :

DATE DE RÉVISION :

2008-03-11

TITRE DU PROTOCOLE:

Épreuve courte de stimulation à l'ACTH à faible dose ou à forte dose.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- 1. Effectuer des prélèvements.
- 2. Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique.
- 3. Administrer, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font partie d'une ordonnance et qu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe 2 de l'article 94.

PROFESSIONNELLES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE :

Les technologistes médicaux habilités à effectuer le test à la cosyntrophine au Centre de prélèvement (Hôtel-Dieu et Hôpital Fleurimont)

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

Tout patient nécessitant une épreuve courte de stimulation à l'ACTH à faible dose ($1\mu g$) ou forte dose ($250 \mu g$). Prescription dans Ariane ou par écrit.

CONTRE-INDICATIONS/LIMITES:

- Patients ayant déjà présenté des réactions d'intolérance à la cosyntrophine.
- Patients ayant reçu hydrocortisane dans les 24 heures précédant l'épreuve.
- Patients ayant recu prednisone dans les 36 heures précédant l'épreuve.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :



Ordonnance collective: Effectuer une épreuve courte de stimulation à l'ACTH Numéro Biochimie - 01

PROTOCOLE:

TITRE:

Épreuve courte de stimulation à l'ACTH à faible dose ou à forte dose.

Épreuve

- Le patient ne devrait pas recevoir d'hydrocortisone pendant les 24 heures ou de prednisone dans les 36 heures précédant l'épreuve. Remplacer au besoin par la dexaméthasone.
- Un traitement court aux corticostéroïdes (moins de 1 semaine) ne devrait pas affecter significativement la réponse des surrénales.
- Le test peut être effectué à n'importe quel moment du jour. Il n'est pas nécessaire que le patient soit à jeun ni reste couché pendant l'épreuve, mais éviter toute source de stress.
- Si la dose d'ACTH n'est pas spécifiée, communiquer avec le médecin qui a prescrit le test afin de confirmer s'il s'agit d'une épreuve à 1µg ou 250 µg.
- La pharmacie doit être avisée 24 heures d'avance pour la préparation de 1 µg qui est faite sous hotte stérile. Cette préparation (seringue) est stable pour une période maximale de 1 heure; il faut donc jeter toute dose qui n'aura pas été administrée dans ce délai.

Épreuve à 1 μg

Prélèvements:

- Installer un soluté physiologique (si soluté non spécifié : selon le cas, un dextrosé 5 %, un lactate ringer ou un dextrosé 5 % dans du salin physiologique sont également acceptables).
- Tube à bouchon doré ou selon protocole à -15 et 0 minutes.
- Tube à bouchon doré ou selon protocole : 20, 30, 40 et 60 minutes après la fin de l'injection.

Administration IV:

- Utiliser la fiole préparée à la pharmacie.
- Injection de la dose en IV directe (2 minutes) via la tubulure d'un soluté physiologique.
- Rincer la tubulure avec 5 mL de NaCl 0,9 %, à passer en une minute.

Épreuve à 250 μg

Prélèvements:

- Installer un soluté physiologique (si soluté non spécifié : selon le cas, un dextrosé 5 %, un lactate ringer ou un dextrosé 5 % dans du salin physiologique sont également acceptables).
- Tube à bouchon doré ou selon protocole à -15 et 0 minutes.
- Tube à bouchon doré ou selon protocole : 30 et 60 minutes après la fin de l'injection.

Administration IV:

- Diluer avec 1 mL de NaCl 0,9 % pour obtenir 250 μg (25 unités par mL).
- Injection de la dose en IV directe (2 minutes) sans autre dilution, via la tubulure d'un soluté physiologique.
- Rincer la tubulure avec 5 mL de NaCl 0,9 %, à passer en une minute.

ALLERGIE AU LATEX

Se référer à la pharmacie, qui fera le suivi pour la préparation.

RÉFÉRENCES:

| Ordonnance collective : | Numéro |
|--|----------------------------|
| Effectuer une épreuve courte de stimulation à l'ACTH | Biochimie - 01 |
| | |
| | |
| | |
| ÉLABORÉE PAR : Robert Thiffault, pharmacien | |
| Bruno Houde, chef technicien | |
| Bruno Houde, thei technicien | |
| | |
| APPROBATION: | · |
| Anthéa Kelly authea Killy | 2007./2.27 |
| Médecin, chef du département clinique | Date Date |
| | Date |
| Marc Vallée | |
| | 2007.12.27 |
| Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments) | Date |
| | |
| \mathcal{O} . | 2008, 03.10 |
| Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC) | 2008, 03.10 Date |
| | |
| | 2161 21 25 |
| Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM) | <u>2609, 81.25</u> Date |
| 1 | |
| | _ |
| Professional des CMPP | 2008,03,11 |
| Président du CMDP | Date |
| | |
| DATE PRÉVUE DE RÉVISION : | |